

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du lundi 8 février 2021

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	12
Votants :	12

L'an deux mil vingt-et-un, le huit février à 19h30.

Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît MICHOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2021

Étaient présents : Benoit Michot (Présentiel), Michel Adkins, Laura Lefebvre-Leblanc, Michel Demay, Pierre Rochelle (Présentiel), Patricia Cornu, Armelle Banzet, Mélanie Ponge, Ivanna Kushnir, Sophie Phelion, Virginie Maqua et Alexandre Lefrançois (Présentiel) arrivé à 19H50.

Absents : Nawfel Berrajah, Denis Salliot, Anne-Sophie Descormiers, Michaël Angélique, Florence Morel, Bernard Fontaine et Jean-Luc Paul.

Secrétaire de séance : Pierre Rochelle

Délibération n°2021-05 : Aménagement de la maison de services : Déplombage

Michel ADKINS informe que lors des travaux à la maison de services, il a été constaté la présence de plomb dans les huisseries existantes. Le déplombage doit être réalisé.

Un devis de la société Baumard est présenté pour un montant de 5 779,20 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de 5 779,20 € TTC afin de ne pas retarder les travaux.

Délibération n°2021-06 : Vente du camion

Michel ADKINS informe que les services techniques ont réceptionné le nouveau camion. L'ancien camion a été vendu à la casse de Liffré pour un montant de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à vendre le camion et à encaisser la somme de 2000 €.

Questions diverses

1- Mélanie PONGE demande pourquoi certaines zones d'éclairage communal sont allumées après 18h00. Michel ADKINS informe que depuis le changement de prestataire, la commune à d'énormes difficultés pour que le SDE35 respecte les délibérations du conseil, nous allons revoir pour que les délibérations soient bien appliquées.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil s'est levé à 20h00.

**Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 8 février 2021
Le Maire, Benoît MICHOT**

